

RAPPORT MONDIAL SUR LE HANDICAP

Note d'information: Messages principaux et recommandations

Le Rapport mondial sur le handicap est le premier du genre, donnant des orientations globales sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et offrant une vision globale de la situation des personnes handicapées, leurs besoins et leurs besoins non satisfaits, et les obstacles qu'elles rencontrent pour participer pleinement à la vie de la société. Les chapitres documentent des données sur la santé, la réadaptation, l'aide et le soutien, les environnements favorables, l'éducation et l'emploi. Pour chaque thème, le rapport expose une série d'exemples de bonnes pratiques que les gouvernements et la société civile pourraient mettre en œuvre pour permettre l'émergence d'une société d'intégration dans laquelle les personnes handicapées pourraient pleinement s'épanouir.

Les messages principaux du rapport

Il y a eu un changement de paradigme dans les approches du handicap. Dans les dernières décennies le mouvement est passé d'une compréhension médicale vers une approche sociale. Le handicap résulte de l'interaction entre les personnes ayant un problème de santé et leur environnement. La CRDPH reflète l'élimination des obstacles environnementaux qui empêchent l'intégration.

La prévalence du handicap est élevée et augmente. Plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap, parmi elles entre 110 à 190 millions ont des difficultés fonctionnelles très importantes. Cela correspond à 15 % de la population mondiale. Ce chiffre est plus élevé que l'estimation antérieure de l'Organisation mondiale de la Santé, qui date des années 1970 et suggérait un chiffre aux alentours de 10 %. Ce nombre en augmentation s'explique du fait que les populations vieillissent et de l'augmentation mondiale des problèmes de santé chroniques. Les caractéristiques du handicap dans un pays donné dépendent des tendances observées sur les problèmes de santé et de certains facteurs, entre autres environnementaux, comme les accidents de la circulation, les catastrophes naturelles, les conflits, l'alimentation ou les toxicomanies.

Le handicap touche de manière disproportionnée les populations vulnérables. La prévalence est également plus forte chez les femmes, chez les personnes âgées et dans les foyers démunis. La prévalence est plus haute dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé.

L'handicap est très divers. Ce sont les personnes en fauteuil roulant et quelques autres groupes « classiques »,

comme les personnes aveugles ou personnes sourdes, qui reviennent le plus souvent dans les stéréotypes du handicap. Pourtant, l'expérience du handicap est très diverse. S'il y a bien une corrélation entre le handicap et le fait d'être désavantagé, toutes les personnes handicapées n'ont pas des désavantages identiques. Les taux de scolarisation varient en fonction du type de déficience, les enfants ayant des déficiences physiques s'en sortent en général mieux que ceux qui ont des déficiences intellectuelles ou sensorielles. Ceux qui sont le plus exclus du marché du travail sont souvent ceux qui ont des problèmes de santé mentale ou des déficiences intellectuelles. Les personnes ayant les déficiences les plus graves sont souvent les plus désavantagées.

Les personnes handicapées sont généralement confrontées à des barrières dans l'accès aux services (santé, éducation, emploi, les transports ainsi que l'information). Il s'agit des politiques et des normes insuffisantes, des attitudes négatives, une insuffisance des services, des financements insuffisants, un manque d'accessibilité, un manque d'information et de communication et une absence de participation aux décisions influant directement sur leurs vies.

Les personnes handicapées ont des résultats de santé et socio-économiques moins bons. A travers le monde, les personnes handicapées ont une moins bonne santé, des niveaux d'étude plus faibles, une participation à la vie économique plus faible et elles enregistrent des taux de pauvreté plus élevés que les personnes non handicapées.

Un bon nombre d'obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées peut être évité et le préjudice lié à l'handicap surmonté.

Les recommandations du rapport, basées sur les principales conclusions, sont les suivantes:

1: Permettre l'accès à tous les systèmes et services ordinaires. Les personnes handicapées ont des besoins ordinaires, qui peuvent et doivent être satisfaits au moyen de programmes et de services ordinaires. L'intégration est le processus par lequel les gouvernements et les autres parties prenantes lèvent les obstacles qui les empêchent de participer à égalité avec les autres à toute activité ou service destiné au grand public, comme l'éducation, la santé, l'emploi et les services sociaux. Pour y parvenir, des modifications de la législation, des politiques, des institutions et des environnements peuvent être indiquées. La prise en compte des personnes handicapées non seulement répond aux droits humains des personnes handicapées, mais peut aussi s'avérer plus efficace et économique.

2: Investir dans des programmes et services spécifiques pour les personnes handicapées. Certaines personnes handicapées pourront avoir besoin d'un accès à des mesures spécifiques, réadaptation, services de soutien ou formation professionnelle qui pourraient améliorer le fonctionnement et permettre à ces personnes de vivre de manière indépendante et de participer à la vie de leur communauté.

3: Adopter une stratégie nationale et un plan d'action sur le handicap. Tous les secteurs et les parties prenantes doivent collaborer sur une stratégie pour améliorer le bien-être des personnes handicapées. Ceci aidera à améliorer la coordination entre les secteurs et les services. Les progrès doivent être suivis de près

4: Impliquer les personnes handicapées. Les personnes handicapées doivent être consultées pour assurer leur participation active dans la mise en œuvre des politiques, de la législation et des services. Les personnes handicapées ont le droit d'avoir le contrôle total de leur vie et doivent donc être consultées sur les questions qui les concernent directement.

5: Développer les ressources humaines. Les moyens humains peuvent être améliorés par une éducation, des formations et un recrutement efficaces. Par exemple une formation adéquate sur le handicap, intégrant les principes des droits humains, doit être incluse dans les programmes actuels de formation et les procédures d'agrément des professionnels de santé, des architectes et des designers.

6: Prévoir un financement suffisant et améliorer l'accessibilité économique. Un financement suffisant et durable des services publics est nécessaire pour éliminer les obstacles financiers à l'accès aux services et pour s'assurer que les prestations fournies sont de bonne qualité.

7: Sensibiliser le grand public et lui faire mieux comprendre le handicap. Le respect et la compréhension mutuels contribuent à l'instauration d'une société inclusive. Il est donc crucial d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap justement.

8: Améliorer la collecte des données sur le handicap. Les données doivent être standardisées et comparables au niveau international pour obtenir des points de référence et suivre les progrès des politiques concernant le handicap et l'application de la CRDPH au niveau national comme international. Sur le plan national, le handicap doit être inclus dans la collecte des données. Des enquêtes consacrées au handicap peuvent aussi donner des informations plus complètes sur les caractéristiques du handicap.

9: Renforcer et soutenir la recherche sur le handicap. La recherche est essentielle pour améliorer la compréhension des problèmes liés au handicap par le grand public, orienter les politiques et les programmes et allouer efficacement les ressources. Plus de recherches sont nécessaires, non seulement sur la vie des personnes handicapées, mais aussi sur les barrières sociales, et comment celles-ci peuvent être surmontées.

Cette note d'information est basée sur le Rapport mondial sur le handicap. Les copies sont disponibles par internet à www.who.int/disabilities/world_report. Les copies de ce document sont disponibles au Département de la Prévention de la Violence et du traumatisme et Handicap (VIP), Organisation mondiale de la Santé, 20 Avenue Appia, Suisse. Courriel: mackenzier@who.int.



Organisation
mondiale de la Santé



BANQUE MONDIALE